

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T134-2025

Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public, Chemin du Chatelard, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande du 27 août 2025 de Monsieur NIKOLOV Ivaylo, représentant la société GENESIUS, pour le remplacement d'appuis Telecom chemin du Chatelard,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le chemin du Chatelard sera rétréci pendant les travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h à hauteur du chantier. Un alternat manuel par panneaux type B15/C18 sera mis en place.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du lundi 8 septembre 2025 de 08h à 17h pour une durée de 15 jour calendaire.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société GENESIUS est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier. Une signalisation particulière sera mise en place pour les piétons

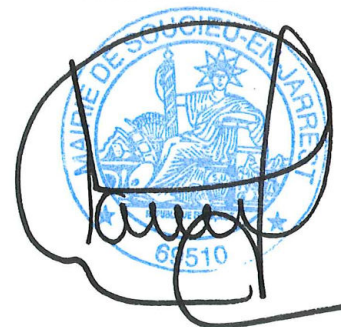
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société GENESIUS, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur NIKOLOV Ivaylo

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 29 août 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 29/08/25